



Note de cadrage en vue de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales

Rentrée 2018

Voie scolaire et apprentissage

Orientations partagées	page 2
Cadre de la consultation pour la rentrée 2018 (annexe 1)	page 4
Éducation nationale	page 4
Enseignement agricole	page 9
Apprentissage	page 10
Méthodologie & calendrier (annexe 2)	page 13
Dépôt des dossiers (annexe 3)	page 14
Listes des lycées des métiers, campus des métiers et pôles d'excellence (annexe 4)	page 20
CPRDFOP & SRDEII (annexe 5)	page 22

ORIENTATIONS PARTAGÉES

L'évolution de la carte des formations doit tout à la fois renforcer l'accès à une première qualification et faciliter la poursuite d'études. Elle s'appuiera, pour la rentrée 2018, sur les orientations partagées suivantes :

- Favoriser l'élévation du niveau de qualification, au sein de pôles de compétence reconnus :

La structuration de la carte des formations sur le territoire régional privilégiera la constitution de parcours de formation cohérents, autour de filières lisibles.

Les campus des métiers et des qualifications, les lycées des métiers et les pôles d'excellence et de compétences régionaux (cf. annexe 2) ont un effet structurant pour l'offre de formation. Il conviendra pour les porteurs de projets de les prendre en considération dans leur réflexion et leurs propositions.

Il s'agira ainsi de faciliter les poursuites d'études, y compris jusqu'aux niveaux post-bac. Une attention particulière sera portée aux poursuites d'études professionnalisantes (DUT, Licence professionnelle, école d'ingénieurs) ouvertes aux bacheliers technologiques.

Les synergies entre différentes disciplines (design et/ou conception, production, commercialisation...) ou niveaux de formation pourront justifier des propositions de compléments d'offre.

Les plateaux techniques « à fort investissement » (éolien, imprimerie, nucléaire...) devront contribuer à structurer des pôles d'excellence visibles et ambitieux, mais aussi faciliter le transfert vers les PME, en lien avec l'enseignement supérieur, et organiser l'accueil des publics des différentes voies de formation.

- Permettre la qualification de tous les apprenants :

Si le baccalauréat professionnel est une voie d'accès à la qualification à privilégier, la Région et les autorités académiques veilleront à maintenir une **offre cohérente de CAP**. Ce premier niveau de formation professionnelle permet de répondre à des besoins d'apprenants qui souhaitent une insertion rapide sur le marché de l'emploi et à des secteurs d'activité qui privilégient ce diplôme

Il constitue également une réponse adaptée aux besoins éducatifs de certains publics qui peuvent, en mobilisant une passerelle d'orientation, poursuivre en baccalauréat professionnel, après avoir consolidé leur parcours.

- Mieux articuler les différentes modalités de formation :

L'approche globale de l'offre de formation doit faciliter la mise en place de **parcours mixtes** (par exemple, par un début de formation en voie scolaire et la suite du parcours en apprentissage), ainsi que, quand l'organisation pédagogique le permet, la **mixité des publics**, au sein d'une même formation. Des partenariats entre lycées et CFA sont à encourager afin de développer ces solutions.

L'évolution du contexte réglementaire (titres professionnels, expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans...) permet d'envisager de nouveaux parcours basés sur cette mixité de parcours et de publics, mais aussi sur l'accueil de jeunes adultes en retours de formation...

Dans les perspectives énoncées ci-dessus, la région et les autorités académiques seront particulièrement attentives aux dossiers porteurs de plus-value en termes **d'innovations pédagogiques**.

- Structurer et réguler l'offre au regard du territoire régional et de son économie :

Par rapport au reste du territoire français, l'emploi en région Bourgogne-Franche-Comté présente plusieurs particularités. Il s'agit d'une région où 17,3 % des emplois se situent dans l'industrie (contre 12,8 % à l'échelon métropolitain) et 4,3 % dans l'agriculture (2,8 % au national).

S'il représente la majorité des emplois régionaux (38,5 %), le secteur du commerce, des transports et des services est néanmoins en retrait de 8 points par rapport au niveau national.

La proportion de l'emploi dans la construction est équivalente en région et au niveau national (6,7 % des emplois) et le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, très porteur d'emploi (33 %), est lui aussi très légèrement supérieur à la moyenne nationale.

La carte des formations sera donc amenée à évoluer en relation avec l'identité économique du territoire régional et de ses zones d'emploi (*Insee Rp2013 – Traitement Efigip*).

La Région et les autorités académiques ont développé, à travers différents outils tels que les contrats d'objectifs territoriaux, les CAPECO, la cellule de veille prospective ou les cellules école/entreprises, un lien avec les branches professionnelles afin de renforcer la connaissance des métiers et le lien emploi/formation. Ces outils constitueront des ressources utiles pour les porteurs de projet et sont consultables sur les sites internet www.bourgognefranche-comte.fr et www.emfor-bfc.org.

Les zones d'emploi du territoire sont elles-mêmes très hétérogènes, par leur densité, l'âge de leur population, la nature de leur démographie, leur tissu économique et leurs infrastructures.

Une attention toute particulière sera accordée à certains territoires ruraux, en proie à des dynamiques démographiques défavorables, afin d'étudier si une offre de formation bien ciblée pourrait contribuer à limiter voire inverser cette déprise, ainsi qu'aux formations délivrées par les établissements situés dans les zones limitrophes des deux académies afin de veiller à leur complémentarité.

Pour les filières à flux importants, il conviendra de veiller à leur pertinence en suivant des indicateurs tels que l'accès et la réussite aux examens, l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

- Agir sur les freins qui limitent l'ambition des jeunes dans leur parcours de formation :

La mobilité des jeunes est à encourager afin de leur permettre d'acquérir le niveau et la qualification recherchés dans le domaine choisi, en utilisant au mieux les internats ainsi que l'ensemble des ressources régionales de formation et en ne se limitant pas à la seule offre de formation de proximité.

Pour les formations qui rencontrent des difficultés de recrutement dans des secteurs stratégiques pour l'activité et l'emploi, un travail pourra être mené conjointement entre le Conseil régional, les académies et les branches professionnelles, afin de renforcer l'attractivité de ces filières (de type « promotion des métiers de l'industrie »...).

Il est enfin souhaitable de promouvoir la diversification des choix d'orientation afin de rendre accessible à tous, et particulièrement aux jeunes filles, une plus large palette de formations et de métiers.

Le Conseil régional et les autorités académiques, selon leurs compétences respectives, accompagneront les établissements dans les mutations organisationnelles qui découleront de l'évolution de l'offre de formation, y compris si cela s'avère nécessaire sur un temps long qui dépasse la temporalité de la consultation annuelle.

CADRE DE LA CONSULTATION POUR LA RENTRÉE 2018

POUR LA VOIE SCOLAIRE

Éducation nationale

L'élaboration de la « carte cible » implique de concevoir l'évolution de l'offre existante à partir de **mesures ciblées** (qui représenteront au final 70 % de l'évolution de l'offre annuelle) et d'**objectifs prioritaires** issus d'un diagnostic partagé conjointement par les académies et le conseil régional.

Des rencontres avec les chefs d'établissement organisées courant mai 2017 permettront d'apporter des ressources en matière d'analyse et de méthodologie.

1 - Les priorités de la région académique

1.1 Poursuite de la dynamique « 500 nouvelles formations »

Dans le cadre de l'appel à projet national « 500 nouvelles formations », la région académique a engagé une réflexion conjointe avec le Conseil régional pour identifier les évolutions de l'offre de formation professionnelle en alternance qui permettront de répondre au mieux aux besoins en compétences et métiers au niveau national (en référence à l'étude de France Stratégie *Les métiers en 2022*) et au niveau régional en accompagnement des évolutions et des mutations économiques territoriales.

Les ouvertures de formations décidées pour la rentrée 2017 correspondent à la fois :

- à la prise en compte des besoins particuliers du territoire, liés aux caractéristiques du tissu économique ou à l'offre de formation existante, aux priorités régionales de développement répondant à des besoins précis de certains bassins d'emploi : métiers du cuir, de l'outillage, de la maintenance d'installations éoliennes,
- mais aussi de données communes à nombre de territoires, s'agissant des compétences nouvelles ou métiers émergents :
 - numérisation de métiers : modélisation des données du bâtiment, réseaux et fibre optique, services distants (dans le tertiaire et l'aide à domicile), conception de processus industriels, domotique, contrôle non destructif
 - transition énergétique, développement durable : éolien,
- et enfin, de la prise en compte des métiers en tension dans les secteurs suivants :
 - industries ;
 - tourisme, hôtellerie-restauration et métiers de bouche ;
 - logistique ;
 - commerce.

L'équilibre général de l'offre et la régulation des moyens seront deux conditions nécessaires à leur installation.

1.2 Approfondissement des études non validées à la rentrée 2017

Des propositions d'évolution de l'offre pour la rentrée 2017 qui pouvaient apparaître pertinentes n'ont finalement pas été retenues pour diverses raisons :

- étude préalable insuffisante ou dossier incomplet ;
- problème de moyens ou de financement potentiel des plateaux techniques ;
- partenariats insuffisants.
-

Ces propositions complétées et argumentées pourront être soumises à nouveau pour étude.

1.3 Filière Design et Métiers d'arts

Le projet national de suppression du niveau BTS pour des parcours type licence impose une analyse de la situation de tous les lycées supportant des BTS du design et des métiers d'arts et d'envisager des solutions qui peuvent être de dimension académique ou région académique.

Pour chaque établissement, une analyse sera effectuée en lien avec les corps d'inspection afin de voir la faisabilité de cette évolution.

2- Les priorités spécifiques à l'académie de Besançon

Concernant le niveau CAP, on note une offre importante dans l'académie de Besançon avec 149 places vacantes à la rentrée 2016 et une évolution prévue à la baisse des élèves (- 36) à la rentrée 2018.

Par ailleurs, l'orientation en CAP est très au-dessus de la moyenne nationale. Compte tenu de ces constats, une réduction du nombre de CAP est à envisager, plus particulièrement sur le bassin de Belfort-Montbéliard-Héricourt, ainsi que dans le département du Jura.

En ce qui concerne le niveau bac pro, on constate un taux de places vacantes peu élevé, de l'ordre de 2,8% sur l'académie, mais une évolution démographique fortement négative : - 347 élèves prévus en bac pro pour la rentrée 2018. Afin de tenir compte de cette donnée, une réduction de l'offre globale sur le niveau IV est projetée.

Les filières à gros flux n'offrant que peu d'insertion professionnelle, telle que Gestion Administration (12 bacs pro GA dans l'académie) sont à interroger. Le nombre de bac pro dans la filière génie électrique, électronique est lui aussi à analyser.

Dans le bassin Vesoul-Gray-Luxeuil, les métiers de bouche offrent peu de perspectives d'insertion. Dans le bassin de Belfort-Montbéliard-Héricourt, la moitié des baccalauréats professionnels en production sont considérés comme fragiles. Ces formations sont concentrées sur quelques établissements. Il apparaît nécessaire d'engager une expertise visant à identifier rapidement les moyens de consolider leur offre de formation globale.

S'agissant des BTS, il est prévu une augmentation du nombre d'étudiants (+ 78) mais probablement davantage avec la mise en œuvre de l'expérimentation bac pro/BTS. Cependant, on note, à la rentrée 2016, 180 places vacantes dans l'académie de Besançon. Elles se trouvent en majorité dans le bassin de Belfort-Montbéliard-Héricourt (96) et dans le Jura (64 places vacantes pour une capacité d'accueil de 507 places et 17 BTS dont 10 pour la production).

Les BTS qui présentent un nombre élevé de places vacantes depuis plusieurs années sont à expertiser.

L'expertise précise réalisée sur certaines filières et/ou territoires permet d'envisager les mesures suivantes; elles doivent cependant s'inscrire dans le contexte démographique et de places vacantes ci-dessus.

Tous les bassins d'emploi du territoire affichent un besoin important en personnels d'accompagnement à domicile et aide-ménagers. Les filières de formation professionnelle qui préparent à ces diplômes sont insuffisamment attractives et doivent s'adapter à l'évolution des emplois dans le domaine, voire les anticiper.

1. Accompagnement à domicile : un déploiement de l'expérimentation mise en place au LP Jouffroy d'Abbans (ASSP – domicile environnement connecté) doit être envisagé. Deux localisations ont d'ores et déjà été identifiées : Luxeuil-les-Bains et Delle. La réflexion pourra être étendue à d'autres secteurs géographiques en veillant à la complémentarité avec les formations en électrotechnique et/ou domotique.
2. Métiers de la propreté : il faut envisager le développement d'une filière complète, du CAP au BTS, permettant d'accompagner la gestion des compétences et des ressources, tout en développant l'attractivité de ce secteur professionnel. Cette filière qui peut compléter une offre existante doit mobiliser l'ensemble des dispositifs initiaux et continus en visant à la fois l'accès à un premier métier mais aussi et surtout une reconversion professionnelle dans un secteur porteur d'emploi.
3. Un projet global pourrait être construit dans une approche multimodale (initiale et continue), permettant de construire par superposition de compétences des profils professionnels en capacité d'intervenir dans des activités d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de paramétrage d'appareils connectés ou intelligents du bâtiment, d'installation et de maintenance d'équipements connectés. Ce projet pourrait s'articuler autour de la mise en place d'un CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivité. Plusieurs réponses peuvent être construites, au plus près des fortes concentrations de population et d'activité. Un besoin particulier est identifié dans l'Aire urbaine.

4. Le bassin Belfort-Montbéliard-Héricourt, celui où les activités industrielles présentent la plus grande densité, concentre des besoins importants dans le secteur de la métallurgie, aux niveaux IV et III de formation. Or aucun BTS de ce secteur n'est présent en voie scolaire dans ce bassin. La dynamique positive observée dans ce bassin d'emploi autour des formations de niveau IV en usinage à commande numérique justifie d'envisager un renforcement de cette filière au niveau III en considérant attentivement les complémentarités avec l'offre existante en apprentissage. Cette offre s'inscrirait de manière très cohérente dans le projet du campus des métiers et des qualifications Mobicampus.
5. Des besoins diffus sur le territoire, peu perceptibles dans la BMO Pôle emploi, mais exprimés dans d'autres instances, concernent les métiers de la prévention et de la sécurité. L'installation d'une offre de formation multimodale nouvelle est à envisager dans le bassin de Besançon.
6. Si le développement de la filière production, stockage et transformation énergétique de l'hydrogène est confirmé dans le bassin de Dole, la construction d'une offre de formation spécifique à ce secteur devrait être envisagée. Elle pourrait être complémentaire ou spécifique de l'offre relative aux métiers de procédés.
7. Le diplôme mention complémentaire soudure a fait l'objet d'une rénovation en profondeur. Pour mieux correspondre aux besoins du marché et aux compétences attendues, ce diplôme est passé d'un niveau V à un niveau IV. Il est pertinent de faire évoluer en ce sens les deux offres scolaires actuelles, au LP Luxembourg de Vesoul et au Lycée Ferdinand Fillod à Saint-Amour.
8. Une offre de formation de niveau III associant les compétences du secteur commercial du Lycée Cournot à Gray avec le réseau automobile support des formations du Lycée des métiers Fertet de Gray doit être envisagée. Cette nouvelle offre ou adaptation de l'offre serait une réponse pertinente aux besoins nouveaux du secteur automobile, induits notamment par le recentrage sur des activités d'atelier du BTS Maintenance des véhicules.
9. Le bassin de Saint-Claude offre lui aussi une activité industrielle importante. Les formations professionnelles correspondantes ont disparu au fil des années par manque de recrutement. La souplesse apportée par la multimodalité de parcours et l'accès en apprentissage à des titres professionnels, et ce jusqu'à 30 ans, constitue un contexte favorable pour installer une nouvelle offre professionnelle à compétences larges, par exemple maintenance et/ou conduite de systèmes, au niveau IV.
10. Le transfert du BTS MMV présent au Lycée des métiers de la microtechnique et de l'automatique Jules Haag-Montjoux de Besançon vers le Lycée des métiers les Huisselets de Montbéliard, porteur du campus des métiers et des qualifications de la maroquinerie et des métiers d'art, fait l'objet d'un accompagnement global, pour une installation programmée à la rentrée 2018.
11. À la suite d'une expertise menée conjointement par les services du rectorat et ceux du conseil régional, soutenue et explicitée dans le cadre d'un dialogue avec l'établissement et les collectivités locales, une réorganisation de l'offre de formation du LPO Lumière-Beauregard de Luxeuil-les-Bains a été envisagée pour la rentrée 2018. Trois axes ont été investis :
 - Consolidation des secteurs professionnels existants qui répondent à des besoins du territoire ;
 - Installation de formations, parcours, voire filières nouvelles en réponse à des besoins du territoire ;
 - Redéploiement des formations qui ne répondent pas localement aux besoins des publics. Fermeture des formations qui ne répondent pas au niveau régional aux besoins de la population.
 - CAP serrurier Métallier : transfert sur le pôle métallerie du bassin, au LP Luxembourg à Vesoul
 - CAP ébéniste : fermeture
 - Bac pro ASSP option domicile, spécialisation domotique : ouverture d'une demi-division par transformation d'une demi-division de bac pro GA
 - Bac pro Aménagement finition : transfert sur le pôle académique, au lycée des métiers Pierre-Adrien Pâris à Besançon
 - Bac pro Technicien de fabrication Bois et matériaux associés : ouverture d'une demi-division en complément d'une demi-division de Bac pro Technicien Menuisier agenceur
12. Au Lycée des métiers de l'Horlogerie et de la bijouterie-joaillerie de Morteau, une expertise sur l'offre pertinente de formation dans ces deux filières est engagée, elle doit se poursuivre en s'inscrivant dans la réflexion relative à l'organisation de filières des métiers d'art au niveau de la région académique.

3 - Les priorités spécifiques à l'académie de Dijon

Des régulations sont attendues sur les différents niveaux de formation en appui des éléments de diagnostic complémentaires suivants :

Optimisation de l'offre académique au niveau CAP :

Une analyse fine par territoire ou domaine montre :

- Une offre importante en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, mais avec des taux de places vacantes significatifs ;
- Un potentiel rééquilibrage est à étudier dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or.
- Pour le scolaire, on note :
 - Une absence de CAP du domaine :
 - de la production dans le bassin de Sens ;
 - des services dans le bassin d'Autun.
 - Aucune offre de CAP dans le bassin d'Avallon
- Des taux de places vacantes importantes :
 - pour le secteur de la production dans les zones : Beaune, Chatillon, Morvan, Nevers, Autun, Chalon, le Charolais ;
 - pour le secteur des services dans les zones : Dijon, Cosne/ Clamecy, Le Creusot-Montceau.

Les projets doivent tenir compte des formations proposées sur les territoires par les autres ministères, notamment l'Agriculture.

Optimisation de l'offre académique au niveau bac pro :

Un certain nombre de situations posent question et seront étudiées attentivement :

- On relève une grande diversité de formations, notamment dans le secteur de la production (22 diplômes, avec moins de 20 élèves formés par an), avec, pour certaines, des taux de places vacantes élevés (formations dans la filière de la construction, de l'énergétique, de la fabrication, de l'artisanat).
- Dans le secteur des services, six formations concentrent près de 80 % des formés. Des places vacantes nombreuses existent dans la filière commerce et service en restauration.
- Le poids du baccalauréat professionnel est important dans certains départements ou zones d'emplois avec des taux de places vacantes élevés (Nièvre et Saône-et-Loire).
- La possibilité de diversifier les statuts de formation (modalité de la mixité à définir) devra être envisagée pour maintenir certains flux sur des territoires.

Compte tenu des besoins du territoire plusieurs domaines doivent faire l'objet d'une attention particulière pouvant associer différents statuts : scolaire, apprentissage et/ou formation continue. Ils pourront faire l'objet de projets argumentés au regard de l'offre déjà existante :

- les évolutions de la démographie en Bourgogne, font qu'une demande forte existe dans certaines zones d'emploi en matière d'accompagnement des personnes ;
- la transition numérique modifie profondément les métiers et le besoin en nouvelles compétences dans l'approche des usages et des services, des démarches collaboratives, de la gestion des données. De même, la transition énergétique impacte fortement le besoin en compétences dans les domaines de la construction, de l'énergie ou de la mobilité. Les évolutions en lien avec la transition numérique ou énergétique sont au cœur des préoccupations du campus des métiers et des qualifications "Territoire intelligent".
- le patrimoine de la Bourgogne est riche et diversifié. Il faut continuer à le cultiver et à le promouvoir. Ce sera une préoccupation du campus des métiers et des qualifications "Alimentation-goût-tourisme".
- Le diplôme mention complémentaire soudure a fait l'objet d'une rénovation en profondeur. Pour mieux correspondre aux besoins du marché et aux compétences attendues, ce diplôme est passé d'un niveau V à un niveau IV. Compte tenu de la demande de compétences dans le domaine du soudage et en complément des formations liées à la chaudronnerie, une étude est nécessaire en lien avec la proposition d'implantation ou de mise à jour des formations en soudage ou en tuyauterie.
- L'ouverture d'un bac pro orthopédie au lycée H. Fontaine de Dijon à la rentrée 2018 est confirmée. Elle s'inscrit dans le plan « 500 nouvelles formations » visant à répondre aux besoins des filières porteuses d'emploi.

4 - Projets d'accompagnement des stratégies de développement régionales

Afin d'accompagner les différents axes stratégiques des politiques régionales et les mutations socio-économiques, l'offre de formation doit évoluer et se renouveler.

Les établissements pourront proposer des projets argumentés en lien avec l'approche dynamique de l'offre de formation telle que présentée dans les trois grandes orientations partagées.

Cette démarche d'évolution représentera au plus 30 % des projets retenus au final pour la rentrée 2018.

Cadre de l'appel à projets de régulation ou d'accompagnement des stratégies de développement régionales

Les établissements formaliseront des propositions permettant de répondre aux thématiques de régulation ou d'accompagnement des stratégies de développement régionales en matière d'offre de formation.

Les propositions devront être argumentées en fonction du contexte régional ou local, des différents enjeux en matière de mutations sociales, technologiques ou économiques, de développement de compétences et d'emploi.

Il est à noter que les propositions d'ouvertures devront être accompagnées d'une réflexion sur des pistes de régulation de l'offre de formation en local ou au niveau académique.

Les critères permettant de retenir les dossiers proposés par les établissements sont :

1. Le projet s'inscrit dans la stratégie de régulation et/ou de développement d'une nouvelle offre.
2. Il prend en compte les éléments de diagnostic et/ou les orientations des contractualisations régionales : SRDEII, CPRDFOP, contrats d'objectifs en lien avec une branche professionnelle.
3. La proposition s'inscrit dans les priorités du projet académique.
4. Des éléments argumentés positionnent le projet comme un besoin avéré du territoire en compétences et/ou en emploi.
5. Le projet est envisagé en cohérence avec les éléments structurants de l'offre que sont les CMQ, les Lycées des métiers ou pôles de compétences.
6. La proposition vise à mettre en réussite les publics ayant le plus de besoins : premier niveau de qualification, besoins éducatifs particuliers, contraintes de mobilité, tout en assurant pour chacun le développement de l'ambition scolaire et l'accès à des emplois valorisants.
7. Le projet est construit en investissant toutes les potentialités et ressources internes à l'établissement. En cas de besoin, il mobilise des partenariats et les mutualisations associées.
8. L'équilibre général de l'offre de formation professionnelle est recherché à l'échelle du bassin d'éducation et de formation. En fonction du rayon de mobilité entrante et sortante des formations, d'autres échelles d'analyse pourront compléter l'étude (ex : la zone d'emploi pour un CAP peu attractif, l'interrégion pour un CAP dit « de niche »).
9. Le projet devra s'appuyer sur une analyse précise de la mobilité entrante et sortante des apprenants et de leur insérabilité professionnelle.
10. Toutes les modalités de formation professionnelle initiale et continue doivent pouvoir être mobilisées dans le projet. Une attention particulière sera portée sur les offres qui combineront le développement de compétences initiales et l'accès à des compléments de qualification tout au long de la vie.

Enseignement agricole

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la nature et des services doit accompagner les évolutions de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires au travers des missions qui lui sont propres, et finaliser l'intégration des grandes réformes engagées dans le système éducatif en assurant sa contribution particulière à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

Au-delà de sa propre dynamique d'évolution décrite d'une part dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le 6^{ème} schéma prévisionnel national des formations au niveau national et d'autre part dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole, l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté (PREA 2017-2021) s'inscrit pleinement dans les réformes du système éducatif en cours, tout en exprimant ses spécificités aussi nombreuses que reconnues au travers 4 grands axes :

- Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion professionnelle de toutes et tous.
- Innover pour produire autrement et enseigner à produire autrement ; développer le numérique.
- Animer les territoires, promouvoir le développement culturel, renforcer l'ouverture à l'international.
- Valoriser le développement des compétences professionnelles des équipes éducatives.

Finalement l'enseignement agricole se mobilise pour l'éducation « au vivre ensemble » et pour les valeurs de la République.

Pour la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, les documents d'orientation pour la rentrée 2018 sont les suivants :

- Note de service de rentrée 2018 : à paraître
- Instructions régionales pour la rentrée scolaire 2018 : à paraître.

Pour la rentrée 2018, les projets d'ouverture de formation devront répondre à plusieurs critères :

- être envisagé par redéploiement, soit à l'intérieur de l'établissement, soit dans le cadre plus large du bassin de formation, voire de l'académie
- s'inscrire en priorité dans le domaine de compétence de l'établissement ou correspondre à une demande du territoire
- s'abstenir de mettre en concurrence l'offre en formation initiale scolaire et celle en formation initiale par apprentissage mais pourra au contraire renforcer les synergies.

Périmètre : l'ensemble des CFA de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Niveaux de formations concernés : niveaux V, IV et III, II et I.

La stratégie de mandat adoptée fin décembre 2016 par les élus régionaux vise à :

- valoriser les métiers et l'apprentissage
- porter à 20.000 le nombre d'apprentis d'ici la fin de mandat
- expérimenter l'apprentissage jusqu'à 30 ans
- développer l'apprentissage dans le supérieur.

Conformément à cette stratégie de mandat, un plan de soutien et de développement de l'apprentissage sera décliné au cours des cinq années à venir.

Il comprend trois axes :

- Axe 1 : offrir aux jeunes Bourguignons et Franc-comtois la possibilité d'accéder, par la voie de l'apprentissage, à une qualification professionnelle et à l'obtention d'un diplôme qui leur assure une insertion professionnelle rapide et durable.
- Axe 2 : renforcer la qualité de la formation et l'adapter aux évolutions sociales et technologiques.
- Axe 3 : coordonner l'ensemble des actions conduites par les différents partenaires en faveur de l'apprentissage : État, chambres consulaires, acteurs du SPRO, branches professionnelles...

Ainsi, l'évolution de la carte des formations professionnelles en apprentissage s'inscrit pleinement dans ce plan, tout en respectant l'équilibre des différentes voies de formation.

Les CFA qui proposeront l'ouverture d'une nouvelle formation doivent apporter l'ensemble des éléments demandés dans le dossier joint, **au regard de leur capacité à la dispenser**.

Les propositions d'ouvertures de nouvelles formations doivent être accompagnées d'une analyse globale de l'offre de formation dispensée. Ainsi les perspectives de fermeture ou d'évolution de capacité d'accueil doivent être indiquées, quantifiées et temporalisées.

Conditions spécifiques aux secteurs de l'animation et du sport

Seules les formations préalablement habilitées par la DRDJSCS peuvent être proposées au Conseil régional. La DRDJSCS, dans sa procédure d'habilitation des organismes de formation (OF), prend en compte l'opportunité des ouvertures au regard d'une employabilité reconnue et d'une gestion harmonisée de l'offre de formation sur le territoire, par la mobilisation d'un dispositif de régulation inter-OF.

Positionnement des niveaux de formation :

- l'ouverture de formations de niveau V et IV doit correspondre à une réponse de proximité ;
- les ouvertures de formations de niveau III et plus correspondent majoritairement à une réponse régionale, voire interrégionale.

1- Régulation de l'offre existante

Quelques projets ont déjà fait l'objet d'un dépôt de demande ou d'une analyse antérieure. Certains ont été jugés opportuns au vu de l'enjeu qu'ils représentaient (aménagement du territoire, réponse à une attente économique, ...) mais nécessitaient des compléments pour confirmer leur recevabilité.

La liste de ces formations est la suivante :

Spécialité : Optique professionnelle

Métiers ciblés : Opticien-Lunetier spécialisé pour travailler en magasin d'optique lunetterie comme cadre, responsable d'équipe en vente et prise de mesure.

Niveau II, durée de la formation : 1 an

Diplôme ciblé : Licence professionnelle ou titre professionnel

Particularité : La formation proposée devra être intégrée dans le cadre d'un parcours de formation identifié.

Spécialité : Etudes et économie de la construction

Métiers ciblés : Chef de chantier, conducteur de travaux, économiste de la construction

Niveau III – Durée de la formation : 2 ans

Diplôme ciblé : BTS

Localisation : département du Doubs

Spécialité : Assurance banque finance

Métiers ciblés : Conseiller Clientèle de Particuliers en assurances et en placements financiers

Niveau II - Durée de la formation : 1 an

Diplôme ciblé : Licence professionnelle

Localisation : département du Doubs

Spécialité : Primeur

Métiers ciblés : Vendeur de fruits et des légumes

Niveau V - Durée de la formation : 2 ans

Diplôme ciblé : CAP

Localisation : département du Doubs - territoire du Pays de Montbéliard

Spécialité : Fluides énergie domotique

Métiers ciblés : Technicien en bureau d'études, chargé d'affaires dans une entreprise de Génie Climatique, technicien d'étude en collectivité territoriale.

Niveau III - Durée de la formation : 2 ans

Diplôme ciblé : BTS

Localisation : Département du Doubs

Particularité : une coopération voie scolaire /apprentissage est attendue.

Spécialité : Perfectionnement sportif Rugby à XV

Métiers ciblés : Entraîneur

Niveau III - Durée de la formation : 1 an

Diplôme ciblé : DEJEPS

Localisation : Département de la Côte d'Or

Spécialité : Activités sport collectif

Métiers ciblés : animateur d'activités physiques pour tous pour structures privées du secteur associatif ou marchand, fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant.

Niveau IV - Durée de la formation : 2 ans

Diplôme ciblé : BPJEPS

Localisation : Département du Doubs, territoire de PONTARLIER

Spécialité : Perfectionnement sportif Concours complet d'équitation

Métiers ciblés : Entraîneur

Niveau III - Durée de la formation : 1 an

Diplôme ciblé : DEJEPS

Localisation : Département de la Côte d'Or – Brazey en plaine

Spécialité : Activités physiques pour tous

Métiers ciblés : animateur d'activités physiques pour tous pour structures privées du secteur associatif ou marchand, fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant.

Niveau IV - Durée de la formation : 2 ans

Diplôme ciblé : BPJEPS

Localisation : Département du Doubs, territoire de PONTARLIER – Département de l'Yonne, Auxerre

2- Propositions de formations innovantes

Approches « sectorielle » et/ ou « territoriale »

En complément des axes identifiés pour la voie scolaire, des propositions pourront être formulées en fonction des territoires ou filières repérées. Une régulation sera réalisée au regard de l'offre existante, toutes voies de formations confondues.

Une attention particulière sera portée sur toutes propositions concernant les métiers en tension et les filières suivantes :

- production : chaudronnerie, soudure, conduite d'installation de production, sécurité,...
- service notamment pour le secteur de la propreté,
- tourisme.

Quelques territoires, implantés dans certains départements, sont repérés à enjeux particuliers et nécessitent une offre diversifiée. Pour cela, toutes formes de partenariats, développés ci-après, peuvent être proposés :

- Département du JURA :
 - o Territoire de Dôle : développement de la filière production, stockage et transformation énergétique,
 - o Territoire de Saint-Claude : revoir une offre de formation industrielle.
- Départements du Doubs, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort : Territoire de Belfort-Montbéliard-Héricourt : complémentarité de l'offre industrielle.
- Département de l'Yonne : Territoire de Sens : une démographie en perpétuelle croissance peut nécessiter, dans la continuité de la réflexion engagée par l'État en 2015, la création d'une nouvelle offre. Sur la base de ressources existantes ou nouvelles, des propositions peuvent être élaborées, en appui de la demande économique et sociale : soudure,...

Concernant l'ouverture des titres professionnels à l'apprentissage, la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite un développement « modéré » de ces types de certification. Des expérimentations peuvent toutefois être proposées, notamment pour favoriser la réussite de l'expérimentation de l'allongement de l'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans.

Les CFA qui proposeront ce type de parcours s'attacheront à préciser le caractère expérimental de la proposition et devront justifier ce choix, notamment au regard :

- des diplômes existants,
- de l'équilibre des voies de formation,
- de l'apport pour le public ciblé,
- de la stratégie pour mobiliser les postulants,
- de l'engagement des futurs employeurs d'apprentis.

Il est rappelé que seuls les titres inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) peuvent être proposés.

L'apprentissage dans le supérieur

Intégré dans l'un des axes de la stratégie de mandat, l'apprentissage dans le supérieur fera l'objet d'une régulation sur l'ensemble du grand territoire régional, sur l'appui de la création d'une conférence des acteurs de l'enseignement supérieur, piloté par la Région.

Le développement de l'apprentissage dans la fonction publique

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a signé avec l'État et les deux rectorats un protocole d'accord relatif au développement de l'apprentissage dans la fonction publique.

Cet axe de développement de l'apprentissage est désormais inscrit dans la loi Travail du 8 août 2016.

L'offre de formations disponibles en apprentissage en Bourgogne-Franche-Comté est importante, mais il est possible qu'il soit nécessaire de la compléter en fonction des besoins identifiés par les services de l'État, dès lors que le besoin aura été avéré, que l'insertion professionnelle sera considérée comme possible et que les modalités de formation proposées seront compatibles avec la pédagogie de l'alternance.

Mobilité des jeunes

Les CFA s'attacheront à préciser tous les moyens à disposition pour encourager la mobilité des jeunes, que ce soit en formation ou dans un périmètre qui pourrait faire l'objet de proposition de contrat d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE & CALENDRIER

Deux modalités de consultation interviendront chaque année pour distinguer, d'une part, des attentes précises issues de la concertation régionale et académique et, d'autre part, la possibilité pour les établissements de proposer des projets innovants.

L'ensemble des propositions devra obligatoirement répondre aux ambitions de la présente note de cadrage, qu'il s'agisse de projets déposés sous statut scolaire ou en apprentissage.

Ce document s'adresse à la fois aux établissements publics et privés relevant de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la DRDJSCS et aux CFA de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les propositions de formations relevant d'un niveau II et I en apprentissage devront faire l'objet d'une consultation entre le CFA et l'Université.

Compte tenu d'un contexte de forte baisse démographique entraînant à terme une baisse des effectifs à scolariser, **il est fortement recommandé de limiter le nombre de demandes.**

À ce titre, les projets en voie scolaire (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt uniquement) seront étudiés selon la règle d'une fermeture ou d'une réduction de la capacité d'accueil pour une ouverture.

PHASE 1

Déclaration d'intention

Les établissements devront faire part de leurs projets d'ouverture ou d'évolution dans la déclaration d'intention pour le **12 juin 2017**. Après instruction avec les autorités académiques, la Région notifiera **début juillet** les projets retenus pour la phase 2.

PHASE 2

Date limite de réception des dossiers finalisés de demandes d'ouvertures, de fermeture, de transfert ou de transformation de formation professionnelle pour les projets innovants retenus à l'issue de la phase 1 et pour les projets cadrés (Cf. dossier joint) : 29 septembre 2017

Instruction des projets

L'examen des projets et l'instruction sur le critère principal de l'opportunité et de la conformité des projets aux orientations prioritaires et à la cohérence globale des voies de formation se dérouleront pendant le mois d'octobre 2017 : concertation entre la Région et les autorités académiques, consultation des partenaires.

De novembre 2017 à janvier 2018 : consultation des différentes instances

■ Les autorités académiques

Rectorat ► des travaux préparatoires seront menés avec les établissements, ils permettront d'affiner la réflexion sur les projets avant consultation du Comité technique académique

DRAAF ► le dialogue de gestion avec les établissements permettra d'affiner la réflexion sur les projets avant consultation du Comité technique régional de l'enseignement agricole et du Comité régional de l'enseignement agricole

DRDJSCS ► pour le secteur sport et animation, des travaux préparatoires seront menés durant la phase précédente la période de dépôt des dossiers d'habilitation (août à novembre)

■ Conférence de l'enseignement supérieur

■ Le COPAREF

■ Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

► 3^{ème} Commission du Conseil régional : "Apprentissage et formation professionnelle - Lycées, Enseignement supérieur et recherche »

■ Le Conseil économique, social et environnemental régional

► 4^{ème} Commission du Conseil économique, social et environnemental régional : «Formation Recherche»

■ CREFOP ► Séance plénière

Décision ► Adoption du projet de convention annuelle par la 1^{ère} assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en janvier/février 2018 après accord des autorités académiques.

Arrêté de Madame la présidente du Conseil régional.

ANNEXE 3



DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTENTION ET DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE PHASE 1 ET PHASE 2



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



GUIDE A CONSULTER AVANT LE REMPLISSAGE EN LIGNE

Dans le cadre de la préparation de rentrée 2018, vous trouverez, ci-dessous, le guide méthodologique pour transmettre votre dossier de demande d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale.

Phase 1 – Déclaration d'intention

Vous devez compléter une enquête à partir du lien ci-dessous avant le :

Lundi 12 juin 2017 minuit.

Lien : <https://extranet.cr-bourgogne.fr/enquete/index.php/survey/index/sid/111576/lang/fr>

Ce lien sera actif à partir du mardi 16 mai 2017 matin

Phase 2 – Dossiers complets faisant suite aux déclarations d'intention retenues à l'issue de la phase 1

Vous devrez compléter une enquête à partir du lien et aux dates qui vous seront transmis ultérieurement.

Conseils pour le remplissage de l'enquête en ligne

- Utiliser le navigateur Firefox.
- Si un même établissement présente plusieurs projets d'évolution, compléter **une enquête par déclaration d'intention en phase 1**. Si plusieurs projets émanant d'un même établissement sont retenus à l'issue de la phase 1, **compléter une enquête par dossier en phase 2**.
- **Répondre à l'enquête en une seule fois en préparant vos réponses** grâce à la trame papier du questionnaire fourni en annexe. Le squelette du formulaire reprend l'exhaustivité des questions, vous pouvez en prendre connaissance pour mieux appréhender le type de questions auxquelles vous serez amenés à répondre. **Attention certaines questions n'apparaîtront pas** lorsque vous complèterez le questionnaire en ligne, en effet certaines ont un affichage conditionné par certains critères que vous avez renseignés au départ.
- Les annexes sont à envoyer uniquement au format ".xls" ou ".xlsx"
- Les autres pièces justificatives sont à envoyer uniquement aux formats : ".xls, xlsx, doc, docx, pdf"
- **Ne pas utiliser les tabulations ou les caractères spéciaux** : (@, /, \)
- Possibilité de « copier/coller » - Attention, en raison d'incompatibilités techniques entre certains logiciels, des caractères peuvent être rendus illisibles par cette opération et vous devrez donc les ressaisir **avant de valider l'enregistrement du dossier**.

Pas de pièces annexes à joindre dans les enquêtes en ligne LimeSurvey.

Vos annexes ainsi qu'un enregistrement pdf de l'enquête sont à transmettre par mail
selon le tableau page suivante.



Penser à sauvegarder et imprimer votre enquête dès qu'elle est finalisée et à conserver une copie des annexes

Voie scolaire initiale				Apprentissage
Éducation Nationale (Privé / Public)		Agriculture (pour l'apprentissage voir colonne ci-contre)		CFA
Académie de Besançon		Académie de Dijon		
Remplir l'enquête en ligne	✓	✓	✓	✓
	✗ pour les formations en apprentissage dans un Ets public voir procédure de transmission en fin de tableau			
Envoi par mail de l'enquête en format PDF et des annexes	✓ pour tous les établissements : preparation.rentree2018@bourgognefranche-comte.fr + envoi ci-dessous, selon l'autorité académique dont vous dépendez			✓ Plateforme Net CFA (y compris CFA académique) + Pour les formations en Agriculture srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr + laurent.barralis@agriculture.gouv.fr
	✓ ce.dos@ac-besancon.fr	✓ cof@ac-dijon.fr	✓ srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr + laurent.barralis@agriculture.gouv.fr	
Pour l'apprentissage dans les établissements publics Transmission des demandes élaborées selon la trame du questionnaire fourni au CFA académique dont vous relevez qui se charge de la saisie de l'enquête en ligne et de la transmission de l'enquête en format pdf et des annexes. sur la Plateforme Net CFA ✓ + ci-dessous, envoi par mail de l'enquête en format PDF et des annexes				
	cfa.academique@ac-besancon.fr + ce.dos@ac-besancon.fr	sylvie.charreau@ac-dijon.fr + cof@ac-dijon.fr		

Liste non exhaustive des pièces justificatives à fournir en phase 2 :

- ✓ **Annexe 1** - Liste des entreprises susceptibles d'accueillir un jeune - onglet apprentissage ou onglet lycée
- ✓ **Annexe 2** - Liste des intervenants sur la formation – partie professionnelle (formateur/enseignant)
- ✓ **Annexe 3** - Pour les CFA – onglet "Situation et budget" (joindre les courriers d'engagement des partenaires financiers (fédérations, syndicats professionnels d'employeurs, chambres consulaires, entreprises, OCTA, OPCA, OG sur fonds propres...)
- ✓ **Annexe 4** - Incidence sur les équipements
- ✓ **Annexe 5** - formations déjà préparées dans la filière dans l'établissement
- ✓ S'il s'agit d'un titre, joindre l'inscription au "Répertoire national des certifications professionnelles RNCP"
- ✓ Conventions de partenariat
- ✓ Pour les formations scolaires, la date et l'avis du conseil d'administration ayant autorisé la demande d'ouverture ou de transformation seront transmis dès leur émission
- ✓ Pour les formations en apprentissage, la date et l'avis du conseil de perfectionnement (joindre une copie de la délibération si elle est déjà prise ou la transmettre dès son émission)
- ✓ Position des partenaires professionnels : éléments qui attestent de contacts avec les professionnels du secteur et qui mettront en évidence les emplois visés et les débouchés possibles, en s'appuyant sur les besoins répertoriés des entreprises (comptes rendus de réunion, courriers des branches professionnelles, des entreprises...)
- ✓ Documents pouvant étayer la partie analyse d'opportunité

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le conseil régional

Utilisation de l'outil d'enquête : Mme Maryan MAUPY – 03 80 44 41 20

Service apprentissage : M. Philippe THOMAS – 03 80 44 41 26 ou M. Romain BRETIN 03 80 44 37 41

Tutoriel pour sauvegarder votre enquête pour diffusion au format pdf

A la fin de votre questionnaire,
cliquez sur « envoyer »



Votre déclaration a bien été enregistrée.
Merci de votre contribution.

[Imprimer vos réponses.](#)

Cliquez sur « Imprimer vos réponses »



Cliquez sur « Exporter en PDF »

Exporter en PDF

Nom du questionnaire (ID) : Préparation rentrée 2018 - Déclaration d'intention - Phase 1 (111576)



Cochez « Enregistrer le fichier »
et renommez le sous « INTITULE
FORMATION_NOM ETABLISSEMENT.pdf »

☐ Ouvrir avec Adobe Reader (défaut)

☒ Enregistrer le fichier

☐ Toujours effectuer cette action pour ce type de fichier.

OK Annuler

Structure du questionnaire

1/ Voies de formation concernées

Votre demande concerne :

☐ **Voie Scolaire**

Pour un diplôme relevant de :

- ☐ L'Education nationale
- ☐ L'enseignement agricole

☐ **Apprentissage**

Diplôme relevant de :

- ☐ L'Education nationale
- ☐ L'enseignement agricole
- ☐ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- ☐ L'Université
- ☐ **Autres institutions**, préciser :

2/ Identification de l'établissement

Préciser le département :

Préciser l'établissement ou le site de formation :

.....
(Pour les UFA, choisir le CFA de référence et préciser "UFA" à question "Site ou lieu de formation")

3/ Nature de la demande

☐ Ouverture de formation

>>> Précisez si votre demande d'ouverture concerne : ☐ la régulation de l'offre ou ☐ l'appel à projet

☐ Fermeture de formation

☐ Transfert de formation

☐ Coloration / adaptation de l'offre

>>> Précisez si votre demande d'ouverture concerne : ☐ la régulation de l'offre ou ☐ l'appel à projet

☐ Rénovation de diplôme

☐ Évolution de la capacité accueil d'une formation

4/ Identification de la formation

Indiquer le site et/ou le lieu de la formation (préciser s'il s'agit d'une UFA) :

Indiquer le libellé du diplôme ou titre homologué :

Veuillez indiquer l'option / champs / spécialité :

Veuillez préciser le niveau de la formation concernée :

Veuillez préciser le code RNCP

Préciser la durée de la formation

- ☐ 1 an
☐ 2 ans
☐ 3 ans
☐ La demande concerne-t-elle sur la totalité du cycle ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, la demande porte sur :
☐ la 1ère année
☐ la 2ème année
☐ la 3ème année

Pour la voie de l'apprentissage précisez :

Durée annuelle de formation prévue en CFA (en heures)

- ☐ 1ère année
☐ 2ème année
☐ 3ème année

Rythme de l'alternance

05/ Modalités d'organisation

Une mixité des parcours est-elle envisagée ? ☐ Oui, précisez :

☐ Non

Une mixité des publics est-elle envisagée ? ☐ Oui, précisez :

☐ Non

Effectif envisagé en 1ère année

06/ Équilibrage territorial des voies de formation

Cette formation existe-t-elle déjà par la voie scolaire (public et privé) ?

Précisez dans quel département

Cette formation existe-t-elle déjà par la voie de l'apprentissage ?

Précisez dans quel département

Aire de recrutement souhaitée (origine du public visé)

- ☐ Grand Est
☐ Région Bourgogne-Franche-Comté
☐ Académie de Besançon
☐ Académie de Dijon
☐ Autre

Un regroupement avec un autre établissement est-il envisagé ?

☐ Non

☐ Si oui, précisez

Enseignement général ☐ :

Enseignement professionnel ☐

Pour la voie scolaire agricole, précisez la formation à fermer en contre-partie ou quelle est la réduction de capacité prévue en précisant l'effectif :

.....

07/ Opportunité

Opportunité de la demande

Donnez des éléments qui permettent de situer votre demande au regard des critères prescriptifs de la lettre de cadrage de la rentrée 2018 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liens avec les besoins de la profession, de la politique de développement régionale ou du territoire

Précisez le lien de votre demande avec les contractualisations régionales ou les schémas de développement territorial ou régional, les analyses prospectives en matière d'emploi ou de nouveaux métiers, les mutations technologiques ou économiques, les opportunités au sein du bassin d'emploi :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A ce stade de votre demande, la position de la profession a-t-elle été sollicitée ?

- ☐ Non. Quand sera-t-elle en mesure de formuler un avis ? :
-
- ☐ Oui, précisez l'avis de la profession :
-

08/ Impacts en terme d'équipements et/ou d'aménagement des locaux

Précisez si une évolution des équipements et/ou des locaux est envisagée :

.....

.....

.....

.....

.....

09/ identification du responsable d'établissement

Indiquez le mail du responsable d'établissement :

Fin du questionnaire

ANNEXE 4

Listes des lycées des métiers, campus des métiers et pôles d'excellence

Académie de Besançon :

Lycée des métiers des arts du métal
Ferdinand Fillod - Saint-Amour

Lycée des métiers de l'automobile et du transport
Henri Fertet - Gray

Lycée des métiers du bois
Mouchard

Lycée des métiers de la construction durable
Pierre-Adrien Pâris – Besançon

Lycée des métiers des mobilités du futur
Germaine Tillion Montbéliard

Lycée des métiers éco-matériaux et éco-services
Nelson Mandela - Audincourt

Lycée des métiers de l'électricité, des technologies numériques et de la productique
Denis Diderot - Bavilliers

Lycée des métiers de l'énergie et du développement durable
Louis Aragon - Héricourt

Lycée des métiers de l'horlogerie, de la bijouterie et de la joaillerie
Edgar Faure - Morteau

Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Hyacinthe Friant - Poligny

Lycée des métiers de la microtechnique et de l'automatique

Jules Haag - Besançon

Lycée des métiers de la mode et de l'esthétique
Jacques Prévert - Dole

Lycée des métiers de l'ingénierie numérique
Édouard Belin - Vesoul

Lycée des métiers de l'optique et des microtechniques

Victor Bérard - Hauts de Bienne

Lycée des métiers de la sécurité et de la prévention

Les Huisselets - Montbéliard

Lycée des métiers des services et soins à la personne et de l'hôtellerie-restauration

Condé - Besançon

Lycée des métiers du sanitaire et du social
Hyacinthe Friant – Poligny + **Montciel** - Lons-le-Saunier + **Paul Émile Victor** - Champagnole

Académie de Dijon :

Lycée des métiers du Bâtiment et des Travaux publics

Lycée des Marcs d'Or, Dijon

Lycée des métiers

Lycée H Fontaine, Dijon

Lycée des métiers de la céramique

Lycée Moisand, Longchamp

Lycée des métiers

Lycée F Mitterrand, Château Chinon

Lycée des métiers

Lycée PG de Gennes, Cosne / Loire

Lycée des métiers de la Relation client et de la mode

Lycée E. Gauthey, Chalon / Saône

Lycée des métiers de la Maintenance Automobile, transport et logistique

Lycée Camille du Gast, Chalon / Saône

Lycée des métiers

Lycée A. Dumaine, Macon

Lycée des métiers

Lycée Cassin, Macon

Lycée des métiers de la Maintenance

Lycée L. Astier, Paray Le Monial

Lycée des métiers

Lycée Vauban, Auxerre

Lycées des métiers

Lycée C&R Janot et Lycée P&M Curie, Sens

Pôles d'excellence : Travaux publics, Industries graphiques (PRIG), Métiers de la céramique.

- Campus des métiers et des qualifications de l'automobile et des mobilités du futur – Mobicampus



- Campus des métiers et des qualifications de la maroquinerie et des métiers d'art



- Campus des métiers et des qualifications des microtechniques et des systèmes intelligents



- Campus des métiers et des qualifications de l'industrie technologique innovante et performante



- Campus des métiers et des qualifications de l'alimentation, du goût et du tourisme



- Campus des métiers et des qualifications du territoire intelligent



ANNEXE 5

CPRDFOP & SRDEII

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021

Le SRDEII fixe les enjeux et objectifs majeurs contribuant au développement économique du territoire de la région. L'action économique déployée en région par l'ensemble des partenaires publics et privés doit être davantage connectée à la politique publique de formation, d'emploi et d'orientation.

La région, en tant qu'architecte des stratégies de l'économie et de la formation, veillera à l'articulation des différentes contractualisations pour assurer la convergence et la cohérence des dispositifs de formations avec ceux du développement économique.

Parmi les défis majeurs identifiés au sein de la SRDEII, certains ont (ou auront) un impact en termes d'offre de formation :

- L'innovation, sous toutes ses formes, en tant que levier de compétitivité durable au sein de l'entreprise ;
- L'entrepreneuriat, en agissant sur les conditions de pérennisation et de développement des entreprises créées ou reprises ;
- La transition énergétique et écologique, qui offre des opportunités pour des secteurs économiques majeurs ;
- L'agriculture et la forêt-bois, la région dispose de ressources naturelles notamment agricoles et forestières de première importance dont la valorisation reste un axe prioritaire de développement ;
- Le tourisme, en tant qu'activité économique contribuant au développement de l'investissement et de l'emploi sur le territoire ;
- Les compétences, en connectant davantage l'action économique déployée en région et la politique publique de formation, d'emploi et d'orientation.

Le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle

Le CPRDFOP a pour « *objectif l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences, de qualifications et la programmation des formations professionnelles en faveur des jeunes et des adultes compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique* ». Son élaboration, dans le cadre d'une démarche partenariale, nécessite un travail en amont de diagnostic sur l'évolution des métiers et des compétences, afin de définir une programmation des formations la plus proche des besoins des entreprises et des spécificités territoriales.

Ce contrat couvrira la période 2017-2021 et sera finalisé d'ici l'été 2017.

La démarche d'évolution de l'offre de formation initiale s'inscrit dans ce cadre pluriannuel et fixe la base de ses orientations.

En plus de ce cadre législatif et contractuel, il convient de considérer le contexte démographique de la Bourgogne-Franche-Comté, dont la dynamique des dernières années fait apparaître des disparités d'un territoire à l'autre, la tendance régionale affichant une baisse du nombre de jeunes et un vieillissement de la population. Cette réalité doit également être prise en compte dans l'évolution de la carte des formations afin d'ajuster au mieux l'offre en région pour assurer aux jeunes un avenir professionnel.

Le CPRDFOP sera adressé aux établissements après sa signature.